

RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION  
DE CONDUCTEUR DE TAXI ET CONDUCTEUR DE VTC  
PYRENEES-ORIENTALES

- SESSION 27 JUIN 2018-

NUMERO DE DOSSIER	NOM PRENOM	RESULTAT
37662	BENADDA Abdelkader	ADMIS
38926	BIETRY Arnaud	ADMIS
32932	CASTILLO Cécile	NON ADMIS
38941	JEAN JULIEN Roland	ADMIS
221000000065PA1	KARAANI Fethi	ADMIS
37630	KAWINSKA Mehdi	NON ADMIS
0000005728PF1PE1	OUBARRAHOU Ahmed	ADMIS

**LES CANDIDATS ADMIS** à l'examen sont invités à adresser **exclusivement par courrier** leur dossier de demande de carte professionnelle à la **Préfecture des Pyrénées-Orientales** :

▪ **POUR LA CARTE PROFESSIONNELLE TAXI :**

**LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'OBTENTION D'UNE CARTE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR DE TAXI :**

- L'imprimé de demande de carte professionnelle renseigné, daté et signé
- La copie de l'attestation d'aptitude professionnelle de conducteur de taxi,
- La copie de l'attestation de suivi d'une formation PSC niveau1 délivrée depuis moins de 2 ans
- La copie recto-verso de votre carte d'identité ou passeport, ou carte de séjour en cours de validité,
- La copie recto-verso du permis de conduire,
- La copie du certificat médical vous reconnaissant apte à la conduite (cerfa n°14880\*01) délivré par un médecin agréé avec mention « Taxi » cochée, **(il est obligatoire de fournir les 2 volets du certificat médical)**
- 2 photographies d'identité format 35/45mm sur fond uni (fond blanc interdit)
- Un justificatif de domicile de -3 mois

**Votre demande va générer l'attribution de la nouvelle carte professionnelle sécurisée.  
Ce nouveau modèle de carte nécessite obligatoirement de recueillir un spécimen de  
votre signature sur un formulaire spécifique.**

**Afin de finaliser votre dossier, ne pas oublier d'indiquer sur la demande un numéro de  
téléphone et une adresse courriel, pour la prise de rendez-vous et de joindre à votre  
dossier une enveloppe, à vos nom et adresse, affranchie au tarif recommandé avec  
accusé réception pour l'envoi de votre carte**

**Votre dossier doit être adressé exclusivement par courrier à l'adresse suivante**

**Préfecture des Pyrénées-Orientales  
BRGE – Professions réglementées – Taxi  
24 quai Sadi Carnot  
66000 PERPIGNAN**

▪ **POUR LA CARTE PROFESSIONNELLE VOITURE DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR**

**LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'OBTENTION D'UNE CARTE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR  
DE VTC :**

- L'imprimé de demande de carte professionnelle de conducteur Voiture de Transport avec Chauffeur renseigné, daté et signé
- Le permis de conduire en cours de validité pour la catégorie B et non affecté par le délai probatoire prévu à l'article .L.223.1 du code de la route . (copie recto-verso)
- Les documents attestant que le demandeur remplit l'une des conditions d'aptitude professionnelle ; (copies)
- Le volet 2 de l'examen médical d'aptitude physique favorable délivré par un médecin agréé avec mention exclusive VTC (Cerfa n 14880\*01 téléchargeable sur le site [www.pyrenees-orientales.gouv.fr](http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr)) en application de l'article R 221-10 du code de la route (original)
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois : quittance de loyer, facture EDF, facture téléphone fixe ou portable. ; copie) ; Si vous êtes hébergé : justificatif de domicile de l'hébergeant + attestation d'hébergement + copie recto verso de la pièce d'identité en cours de validité de l'hébergeant.
- 2 photographies d'identité de face et récentes au format 34/45 mm sur fond uni (fond blanc interdit)
- pièce d'identité (ou carte de séjour pour les étrangers) en cours de validité ; (copie recto verso)
- copie de l'extrait d'acte de naissance avec filiation.

**L'imprimé dûment renseigné, accompagné des documents demandés, devra être  
adressé impérativement par courrier à :**

**Préfecture des Pyrénées-Orientales  
Direction de la Citoyenneté et de la légalité  
Bureau de la Réglementation Générale et des Elections  
Professions réglementées  
24 quai Sadi Carnot – 66951 PERPIGNAN CEDEX**

**LES CANDIDATS NON ADMIS** à l'examen **doivent s'inscrire sur la plateforme numérique**  
**([www.examentaxivtc.fr](http://www.examentaxivtc.fr))** pour se présenter à nouveau à l'examen.